

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : MRS et MMES DEQUESNE, BOULIER, CHESNEL, LELIEVRE, LETOUE, LEPELLEY, FECHY

Etaient absents : MMES et MRS LABOULLE, COURTOIS, DEBOEUF, TARLIE, DOLE (pouvoir MME FECHY), LECOMTE-LEHMANN (pouvoir MR DEQUESNE)

Secrétaire de séance : MME FECHY

Ouverture de séance : 18:03

Monsieur le Maire excuse l'absence de Carole et précise son hospitalisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal la possibilité d'intégrer 2 points à l'ordre du jour

- Division de la parcelle B758 Rue du Biffret
- Remplacement de l'ordinateur fixe de l'école

Monsieur CHESNEL demande au Conseil municipal la possibilité d'intégrer 1 point à l'ordre du jour

- Versement exceptionnel d'une aide au Maroc via la fondation de France

ACCORD du Conseil Municipal

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Mr LEPELLEY désapprouve le compte-rendu, demande des corrections, demande que son courrier soit joint en annexe, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2023

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 0

II) Bourse scolaire 2023 -2024

Mr le Maire donne la parole à Mme FECHY

Suite à l'enquête faite, 57 jeunes ont répondu, les niveaux vont de la 6eme à Bac + 4

Proposition d'un versement de 50 euros si le jeune est encore à la charge fiscale des parents sous condition d'une attestation ou d'un certificat de scolarité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- APPROUVE la mise en place de cette aide pour l'année 2023 /2024

III) Retrait de la communauté de communes Terroir de Caux du syndicat d'eau

Mr le Maire donne la parole à Mr LETOUE

St Germain d'étables dépend de Terroir de Caux, une vanne a été posée à la charge de Terroir de Caux et un compteur pour pouvoir acheter de l'eau si besoin. Aucun impact pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2

Et DECIDE de signer la sortie de St Germain d'étables du syndicat d'eau

IV) Espace anti-tabac

Monsieur le Maire explique avoir pris contact avec la ligue contre le cancer pour connaître les conditions de la mise en place d'espaces anti-tabac aux abords de l'école, de l'aire de jeux et de l'intérieur du city park afin de dénormaliser les cigarettes, les puffs et les vaporettes.

Un arrêté municipal va être mis en place, des pancartes et des cendriers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE

- A l'unanimité le projet
- AUTORISE Mr le Maire à la mise en place des espaces anti-tabac

V) Travaux traitement du bois du kiosque

Monsieur le Maire propose le traitement du bois du kiosque par de l'huile de lin

2 devis ont été demandés : Entreprise Favrou et Entreprise Lefebvre

Le devis retenu est celui de l'Entreprise Lefebvre pour un montant HT de 1576 euros soit 1891, 20 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE

- A l'unanimité le traitement
- AUTORISE Mr le Maire à effectuer les travaux

VI) TRAVAUX D'ELAGAGE RUE DES LAUNAY

L'entreprise Eurovia a contacté la commune pour demander l'élagage de la chaussée et du pont rue des Launay

Mr le Maire présente des photos du lieu afin de constater le besoin

5 entreprises ont été contactées, seules 2 entreprises ont répondu, Entreprise Clément Paysage et Entreprise Dequesne

Suite à la commission du 13/09/23, le devis retenu est celui de l'Entreprise Dequesne pour un montant de 2200 HT soit 2640 euros TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, VOTE

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2

- Reconnaît l'importance de faire les travaux

- Approuve le devis de l'Entreprise Dequesne pour un montant de 2640 euros TTC
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux

VII) DIVISION DE LA PARCELLE 758 APPARTENANT A MME BOYENVILLE – RUE DU BIFFRET

Mr le Maire donne la parole à Mr LETOUE

Présentation d'un plan des parcelles pour expliquer, que pour la mise en place du tout à l'égout pour les parcelles 97 et 113, l'accès passe par la parcelle 758 de Mme Boyenville.

Mme Boyenville accepte de rétrocéder à la Mairie pour un euro symbolique une partie de son terrain.

Besoin d'établir un bornage à notre charge

Devis demandé à la Société EUCLYD d'un montant de 1860 euros HT (rédaction comprise) soit 2232 euros TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, VOTE

- A l'unanimité le tarif du devis
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce devis

VIII) REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR (SERVEUR) PRINCIPAL DE L'ECOLE

Mr le Maire donne la parole à Mr LETOUE.

L'ancien serveur a plus de 20 ans, il est sous Windows 7

Devis demandé à DVM informatique pour changement, installation et sauvegarde des données pour un montant de 682,50 HT soit 819 euros TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, VOTE

- A l'unanimité le montant du devis et le remplacement du serveur
- AUTORISE le Maire à procéder au changement

IX) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 - Mr le Maire annonce qu'il n'y a pas de bois à vendre pour cette année car il n'y a plus d'encadrant au Lycée du bois. Il reste 60 stères de l'année passée en bois sec.

Proposition de Mr CHESNEL de prendre contact avec l'assistante sociale du secteur pour savoir si des St Aubinois sont en difficulté pour se chauffer et leur vendre en priorité

2 - Echange sur le stationnement au niveau de l'école et la dangerosité. (Suite au retour de la réunion de Mme VDB, la nouvelle directrice) Mme LELIEVRE propose que les stationnements actuels soient réservés aux parents des maternelles : réflexion à mettre en place sur le changement de comportement

3- Mr CHESNEL propose que la commune fasse un don à la Fondation de France pour le Maroc, proposition d'un don de 1000 euros

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, VOTE

- A l'unanimité la mise en place du don
- AUTORISE Mr le Maire à faire effectuer le versement

4 – Mr LEPELLEY propose que le véhicule de service de la commune (le camion) soit proposé à toutes les associations si besoin, tout en mettant en place une convention pour la sécurité

5 – Mr CHESNEL demande de faire un point sur les conventions entre le Club de Foot de St Nicolas et celle concernant la restauration l'été au PN102 avec Elodie

Mr le Maire annonce qu'il ne souhaite pas renouveler ces 2 conventions : une autre piste de Club pour le foot et pour la restauration du PN sont en cours de réflexion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

